

# ensemble, nous sommes plus forts.

CP2005-000010

## LES GOUVERNEMENTS DU CANADA ET DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR ET LA LABRADOR INUIT ASSOCIATION SIGNENT DES ENTENTES VISANT LA CRÉATION DE LA RÉSERVE DE PARC NATIONAL DU CANADA DES MONTS-TORNGAT

**NAIN (TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR), le 21 janvier 2005** – L'honorable Stéphane Dion, ministre de l'Environnement, l'honorable Danny Williams, premier ministre de Terre-Neuve-et-Labrador, l'honorable Tom Osborne, ministre provincial de l'Environnement et de la Conservation, et William Andersen III, président de la Labrador Inuit Association, ont signé aujourd'hui deux ententes qui ouvrent la voie à la création officielle du 42<sup>e</sup> parc national du Canada – le premier au Labrador – qui aura lieu plus tard cette année.

De concert avec l'Accord de principe sur les revendications territoriales des Inuits du Labrador, également signé aujourd'hui à Nain, les deux ententes assureront la protection et la conservation à long terme d'une spectaculaire zone représentative de la nature sauvage arctique du nord du Labrador, au sein de la réserve de parc national du Canada des Monts-Torngat. Elles susciteront en outre de nouvelles possibilités en matière d'économie et d'emploi pour les Inuits de la région et leurs entreprises.

« Grâce aux ententes conclues aujourd'hui, nous allons protéger une région exceptionnelle du Canada, qui sert d'habitat aux ours polaires, aux caribous et à une population tout à fait unique d'ours noirs de la toundra, en plus de comporter des fjords et des montagnes escarpées d'une beauté incomparable, a souligné le ministre Dion. La création de la réserve de parc national du Canada des Monts-Torngat assurera la préservation de cette région spectaculaire dans son état naturel de manière à ce que tous les Canadiens et Canadiennes puissent la découvrir et en profiter. Elle offrira en outre aux visiteurs des occasions inégalables de découvrir les paysages et l'environnement de l'Arctique. »

« Ce parc suscitera de nombreuses occasions sur le plan économique pour les Inuits du Labrador et leurs entreprises, a indiqué le ministre des Ressources naturelles, l'honorable R. John Efford. Il s'inscrit au sein d'un cadre plus large et d'un partenariat qui permettront le développement durable et l'utilisation des ressources de la région, tout en protégeant son environnement et en suscitant des retombées économiques pour le gouvernement nunatsiavut, les Inuits du Labrador et les Labradoriens et Labradoriennes. »

Le Protocole d'entente sur la création de la réserve de parc national du Canada des Monts-Torngat, signé par le ministre Dion au nom du Canada et par le premier ministre Williams et le ministre Osborne au nom de Terre-Neuve-et-Labrador, expose les modalités selon lesquelles le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador a convenu de transférer au gouvernement du Canada l'administration et le contrôle des terres mises de côté pour la création de la réserve de parc national.

« Le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador se réjouit grandement de la signature d'une entente qui permettra la création de la réserve de parc national des Monts-Torngat, assurant ainsi la protection et la conservation de cette région d'une nature sauvage si superbe, a déclaré le premier ministre Williams. La réserve de parc national deviendra une destination clé pour l'écotourisme dans la province et rehaussera le profil national et international de la région. Elle y apportera en outre d'importantes retombées économiques et jouera un rôle de premier plan dans l'amélioration des conditions sociales et économiques des Inuits du Labrador et de tous les habitants du Labrador. »

« Créer la réserve de parc national des Monts-Torngat revient à faire cadeau de cette région naturelle arctique extraordinaire à la population de Terre-Neuve, du Canada et du monde entier; c'est un événement qui mérite certes d'être célébré, a déclaré le ministre Osborne. Le gouvernement de la province s'est engagé à protéger des zones représentatives de notre patrimoine naturel distinctif. Ce patrimoine fait partie intégrante de notre identité – de notre passé et de notre présent – et, surtout, il est essentiel à notre avenir. Nous devrions tous être fiers de ce que nous avons accompli aujourd'hui. »

L'Entente sur les répercussions et les avantages d'un parc pour les Inuits du Labrador, signée par le ministre Dion au nom du Canada et par le président Andersen au nom de la Labrador Inuit Association, formalise la relation soutenue entre Parcs Canada et les Inuits du Labrador. Elle garantit la mise en valeur par la réserve de parc national de la relation toute particulière qu'entretiennent les Inuits avec la terre et ses écosystèmes naturels et comprend des dispositions les autorisant à poursuivre leur utilisation des terres et des ressources de la réserve de parc à des fins traditionnelles.

Par ailleurs, cette entente, requise en vertu de l'Accord de principe sur les revendications territoriales des Inuits du Labrador, établit un cadre pour la gestion coopérative de cette réserve de parc par Parcs Canada et les Inuits.

« La réserve de parc national des Monts-Torngat incarne bien les valeurs communes qui unissent toute la population canadienne, a indiqué le président Andersen. Nous avons par ce geste créer un patrimoine durable pour tous les Canadiens et Canadiennes, rendu possible par la confiance, le respect mutuel et une profonde compréhension des valeurs et des traditions des Inuits du Labrador. C'est un grand jour pour nous tous. »

La création de la réserve de parc national du Canada des Monts-Torngat est une étape importante dans l'exécution du Plan d'action sur cinq ans pour la protection du patrimoine naturel du pays du gouvernement du Canada. En vertu de ce plan, Parcs Canada et le gouvernement canadiens créeront dix nouveaux parcs nationaux et cinq aires marines nationales de conservation du Canada, en plus d'agrandir trois parcs nationaux existants. Deux de ces nouveaux parcs – la réserve de parc national du Canada des Îles-Gulf (en Colombie-Britannique) et le parc national du Canada Ukkusiksalik (au Nunavut) – ont été créés en 2003.

La réserve de parc national du Canada des Monts-Torngat devrait être officiellement créée cet été, au moment de l'adoption de la loi fédérale qui mettra en vigueur l'Accord de principe sur les revendications territoriales des Inuits du Labrador.

**Renseignements :**

Emma Drawiec  
Attachée de presse  
Cabinet du ministre  
de l'Environnement  
(819) 997-1441

Sonia B. Glover  
Directrice des communications  
Ministère de l'Environnement et de la  
Conservation  
Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador  
(709) 729-2575

Kevin McNamee  
Directeur  
Direction de l'établissement des  
parcs  
Parcs Canada  
(819) 997-4908

Jennifer Daly  
Communications  
Labrador Inuit Association  
(709) 753-0794, poste 27

(Également diffusé par Internet à l'adresse [www.pc.gc.ca](http://www.pc.gc.ca) sous la rubrique **Quoi de neuf.**)